

4- Nature et description du projet -Caractéristiques du projet en phase travaux et en phase d'exploitation

Gestion des eaux usées émises par le projet en phase travaux :

Les impacts liés aux rejets d'eaux usées seront maîtrisés et limités. Le personnel de chantier utilisera les installations sanitaires des bâtiments existants déjà raccordés au réseau d'assainissement collectif. Concernant les eaux de processus de chantier, des dispositifs de décantation ou de traitement temporaires seront mis en place si nécessaire, afin d'éviter tout rejet polluant dans le milieu naturel ou le réseau public.

Gestion des eaux usées émises par le projet en phase exploitation :

Le projet prévoit un raccordement au réseau public d'assainissement collectif pour la collecte des eaux usées de la salle de sport /commerces. Les eaux issues des espaces de stationnement seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être orientées vers le réseau de rejet. Les eaux usées émises n'augmenteront pas de manière significative par rapport aux bâtiments existants déjà raccordés au réseau. Le réseau public est largement dimensionné pour recevoir ce flux supplémentaire.

Gestion des risques sanitaires et des déchets : Diagnostic Amiante Avant Démolition (DAAD) et traçabilité

Mise en place du diagnostic : un diagnostic amiante avant démolition (DAAD) sera obligatoirement réalisé par un diagnostiqueur certifié avant tout commencement des travaux sur les bâtiments existants.

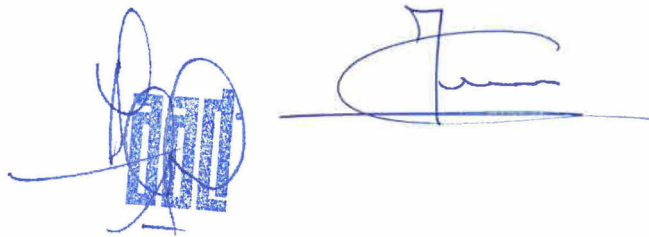
Objectif : Ce diagnostic permettra d'identifier précisément la présence, la localisation et la nature de tout matériau contenant de l'amiante afin de sécuriser le chantier pour les intervenants et de prévenir tout risque de pollution environnementale par dispersion de fibres.

Gestion et destination des déchets : En cas de présence avérée d'amiante, les opérations de désamiantage seront confiées à une entreprise spécialisée et certifiée. Tous les déchets amiantés feront l'objet d'un plan de gestion rigoureux :

1- Ils seront conditionnés dans des emballages étanches réglementaires munis du logo « Amiante ».

2- Ils seront acheminés vers des filières d'élimination agréées

La traçabilité complète de l'élimination de ces déchets sera garantie par l'émission obligatoire de Bordereaux de Suivi des Déchets d'Activités Économiques (BSDA), via la plateforme d'État TrackDéchets.



6. Évaluation des incidences et mesures environnementales : Prise en compte des Chiroptères

Compte tenu de l'inscription du site dans une zone à fort enjeu pour le Plan National d'Actions Chiroptères, les mesures d'Évitement et de Réduction suivantes seront appliquées dans le cadre des opérations de démolition des bâtiments existants :

1. Mesure d'Évitement : Diagnostic écologique pré-travaux (Audit des bâtiments existants)

Action : recherche de traces, des spécimens dans les combles, fissures et sous-toitures juste avant le démarrage du chantier afin de confirmer l'absence ou la présence de colonies (notamment en période de reproduction ou d'hibernation).

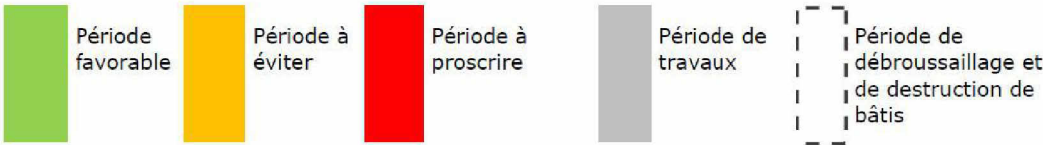
Objectif : Éviter toute destruction directe d'individus.

2. Mesure de Réduction : Calendrier de travaux adapté et démolition douce

Action : Si le diagnostic révèle un enjeu modéré, la démolition des superstructures (toitures, charpentes, faux-plafonds) sera planifiée en dehors des périodes de haute sensibilité biologique, idéalement à l'automne (septembre à novembre) ou au printemps (mars à avril), pour éviter les périodes de mise bas/gîte de maternité (été) et d'hibernation (hiver).

Méthode : Une déconstruction progressive (« démolition douce » ou détuilage manuel) sera privilégiée pour les éléments de couverture afin de permettre la fuite spontanée d'éventuels individus isolés non détectés.

Groupe concerné	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
Entomofaune (toutes espèces)												
Oiseaux (toutes espèces)												
Reptiles												
Amphibiens												
Chiroptères												
Phasage des travaux préconisé												



3. Mesure d'Accompagnement / Préservation : Pose de gîtes de substitution

Action : Afin de maintenir la capacité d'accueil du site pour les chiroptères à l'échelle locale, des gîtes artificiels spécifiques (ex: boîtiers à chauves-souris en béton de bois) seront installés en amont de la démolition sur des arbres conservés à proximité ou directement intégrés sur les façades des futures constructions (orientés à l'abri des vents dominants et hors éclairage direct).

Le demandeur s'engage à mettre en œuvre les mesures d'évitement, de réduction et de compensation préalablement au démarrage des travaux et tout au long du chantier.